

GUIDE POUR

ORGANISER UNE MANIFESTATION

AU PROFIT DE L'ARSLA

ARSLA

Association pour la Recherche sur
la Sclérose Latérale Amyotrophique
et autres Maladies du Motoneurone



SOMMAIRE

P résentation de l'association	p. 3
O rganiser un événement pour l' ARSLA	p. 8
C omment vous y prendre ?	p. 11
L e kit de mobilisation	p. 20
L a réglementation	p. 21
Q uelques exemples d'événements	p. 24

[Nous contacter.](#)



MOBILISATION

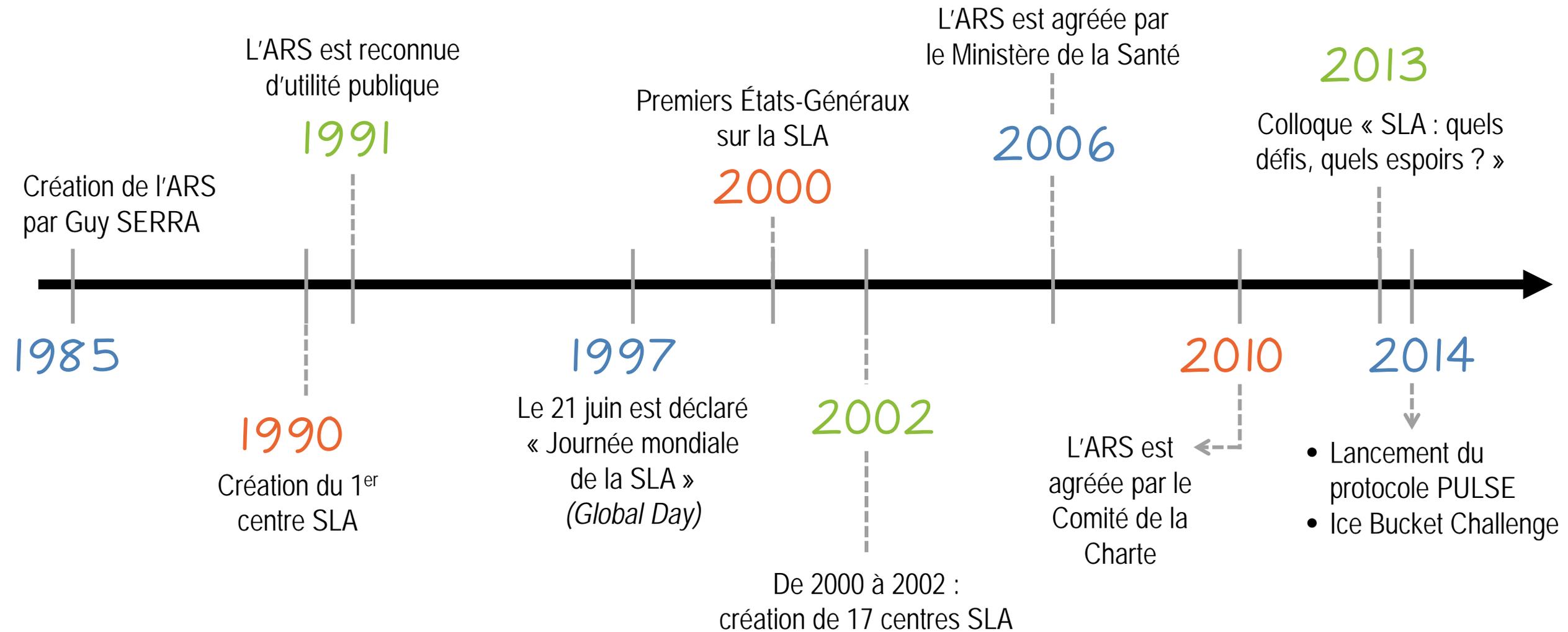
AIDE aux MALADES

RECHERCHE



PRESENTATION de l'ARSLA

L'ARSLA EN QUELQUES DATES

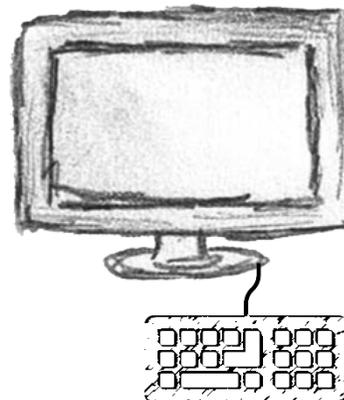


L'ARSLA : UNE ORGANISATION...



Le CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 membres élus par l'Assemblée générale des adhérents
Patients, aidants, chercheurs, soignants...



L'ÉQUIPE SALARIÉE

En charge de la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration

Secrétaire générale
Assistante de direction
Responsable Pôle Aides Techniques
Chargé de la maintenance du parc matériel
Chargée de communication événementielle
Assistante sociale

Le CONSEIL SCIENTIFIQUE

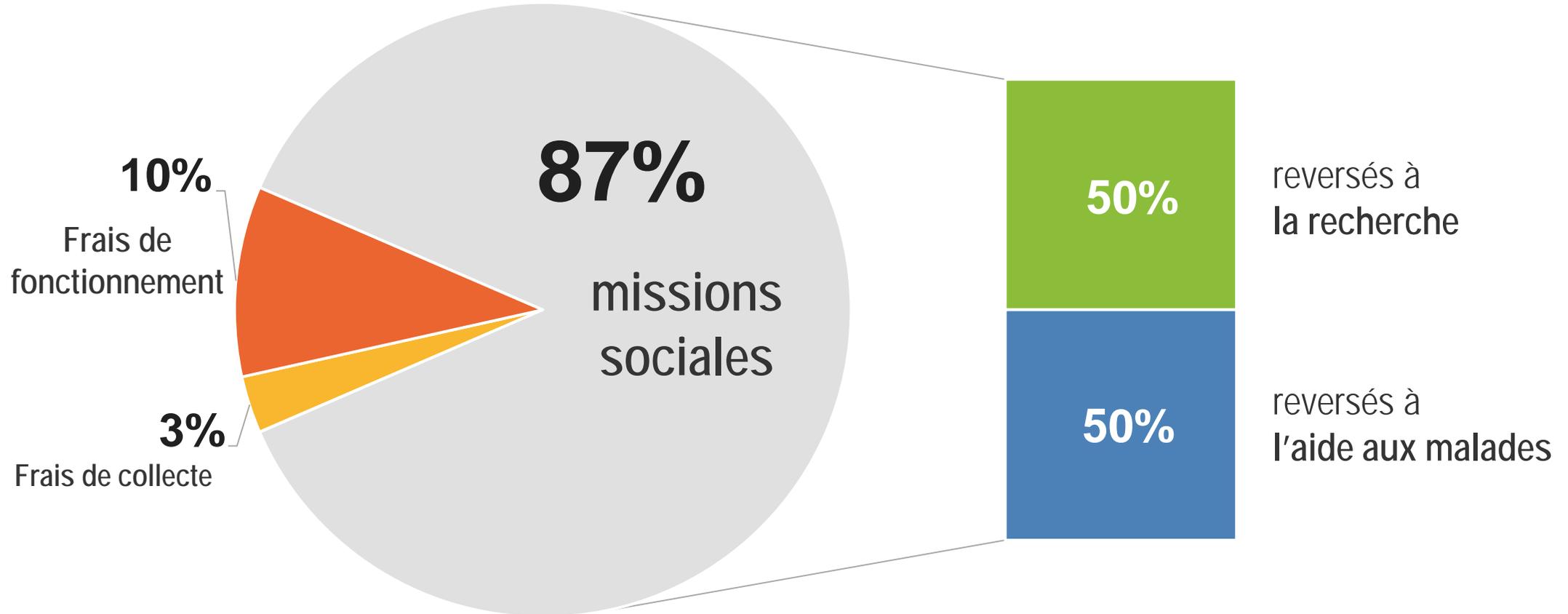
17 membres
qui collaborent aux activités d'information et de vulgarisation scientifique de l'association



Les ÉQUIPES BÉNÉVOLES

50 bénévoles
qui viennent en soutien à l'équipe permanente

...À LA GESTION RIGOUREUSE



UNE ASSOCIATION RECONNUE

Association reconnue d'utilité publique & agréée
par le Comité de la Charte



2011

L'ARSLA est agréée par le
Comité de la Charte

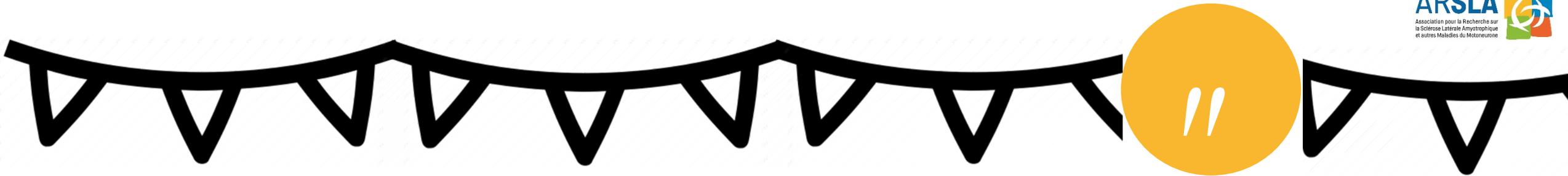
2015

L'ARSLA rejoint le Conseil
d'Administration du Comité de la Charte

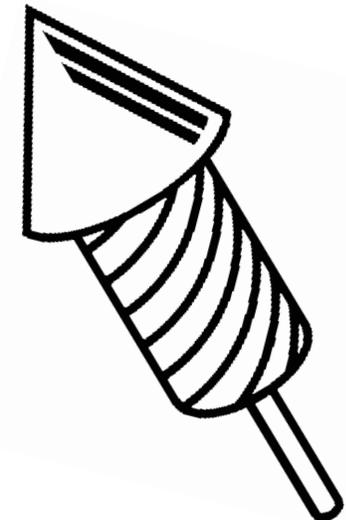
À propos du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance est un **organisme à but non lucratif** qui exerce **depuis plus de 25 ans** la mission de **contrôle de l'appel à la générosité publique**. Le contrôle porte sur le fonctionnement statutaire de l'association et la gestion désintéressée selon 4 points de contrôle :

- rigueur de la gestion
- qualité de la communication
- qualité des actions de collecte
- transparence financière.



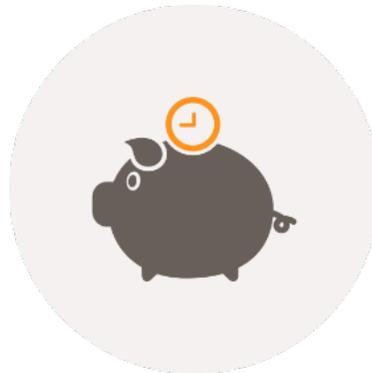
VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UNE MANIFESTATION ?



DANS QUELS BUTS L'ORGANISER ?



Faire connaître l'association & sortir la maladie du silence



Récolter des fonds

OÙ EN ÊTES-VOUS DU PROJET ?

Votre projet est concrétisé ?



OUI

NON

Suivez le guide...

Nous contacter :

Marion PALM

01 83 64 71 17

manifestation@arsla.org

75 avenue de la République

75011 Paris

Dans tous les cas, rapprochez-vous au plus vite de l'association pour établir la convention de partenariat.



COMMENT ORGANISER UNE MANIFESTATION ?



AVANT TOUT : QUE SOUHAITEZ-VOUS ORGANISER ?

Course à pied

Repas

Chasse au trésor

Concert

Kermesse

Ice Bucket Challenge

Loto

Projection de film

Expo-vente

Randonnées

Soirée dansante

Tournoi de : pétanque, foot, rugby, tennis, ...

Brocante

Vide-dressing

Concours divers



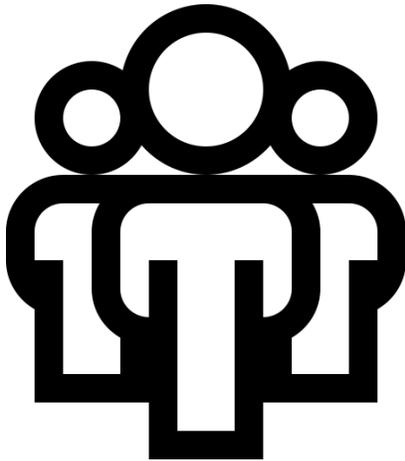
COMMENT S'Y PRENDRE ?

Avant de se lancer dans l'organisation d'une manifestation, il est préférable de s'assurer :

d'avoir une équipe autour de soi

et d'analyser

Répartir les
tâches



Définir les pôles
(logistique, trésorerie, communication, etc.)

Avoir un responsable
par pôle

Organiser des réunions
de suivi régulièrement

Points
forts

L'impact

Points
faibles



Perspectives

ÊTRE VIGILANT AU COÛT DE L'OPÉRATION

Il est toujours préférable d'établir un **budget prévisionnel**

Le **budget prévisionnel** tiendra compte :

- des dépenses/charges incompressibles ;
- des partenaires financiers et/ou sponsors ;
- des subventions éventuelles obtenues ;
- *et tout autre paramètre financier...*



Les dépenses liées à l'organisation de la manifestation ne doivent pas être exorbitantes. Suivant la recommandation du Comité de la Charte du « don en confiance », nous préconisons que les dépenses ne dépassent pas les 10% de recettes.

QUI PEUT ORGANISER UNE MANIFESTATION ?

des particuliers

des associations

Associations sportives, brigades de sapeurs-pompiers, clubs de sport, ...



des entreprises

Comités d'entreprise, un service en particulier

des écoles

Parents d'élèves, classe(s), ...

des universités

Junior entreprise, corporations étudiantes, ...

OÙ ORGANISER LA MANIFESTATION ?

Le lieu de la manifestation

Quelque soit le lieu que vous choisissiez, pensez à **vous acquitter de toutes les autorisations** préalables à la tenue de votre événement.

Lieu privé

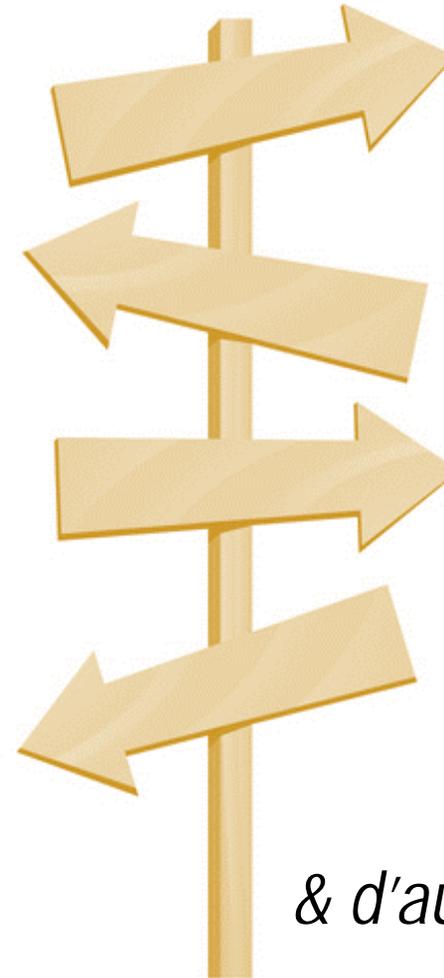
Si la manifestation a lieu dans un équipement (stade, salle de sport, salle d'activité...), une **autorisation d'ouverture au public** doit avoir été accordée **par la mairie**, après une **éventuelle homologation par le préfet**.

Lieu public

Les manifestations qui n'ont pas le caractère de compétition : randonnée pédestre, randonnée cycliste, regroupement de motards, fête de l'école, fête d'art et de traditions populaires... Il faut déclarer la manifestation à la mairie, afin qu'elle prenne des dispositions éventuelles de sécurité publique.

Les compétitions sportives : elles doivent être inscrites au calendrier de leur fédération ; elles doivent être déclarées à la mairie ou à la préfecture si elles se déroulent sur la voie publique ou nécessitent un dispositif de sécurité. L'autorité administrative délivre une autorisation administrative.

Stade



Salle des fêtes

École

Plein air

& d'autres...

QUAND ?

Anticiper l'organisation de son événement
(au moins 3 mois avant)

Vérifier qu'il n'y ait pas d'autre(s)
événement(s) le même jour dans
un périmètre proche



Éviter d'organiser votre
événement en même temps que
celui d'une autre cause

COMMENT S'Y PRENDRE ?

Pensez à toutes les autorisations préalables :

Autorisation temporaire d'occuper l'espace public

Assurances

Droits d'auteur

Sécurité le jour J



Demandez des subventions : avec la ville, la communauté de communes, la région

Cherchez des sponsors et/ou à établir des partenariats : avec les commerçants, les supermarchés, les fondations ou entreprises importantes de la ville/région, etc.

COMMUNIQUER SUR L'ÉVÉNEMENT

Utiliser les réseaux sociaux



Utiliser les réseaux de la ville

Bulletin municipal
Panneaux lumineux



Contacter la presse locale



**Transmettre les
éléments de
communication à
l'ARSLA pour
validation**

DEMANDER VOTRE KIT DE MOBILISATION

L'ARSLA vous met à disposition du matériel de communication. Pour vous le procurer, il faut vous adresser à Marion au 01 83 64 71 17 ou par mail à manifestation@arsla.org

Ci-dessous la liste des outils de communication que nous vous proposons pour vos manifestations :

- Des banderoles (grandes & petites).
- Des affiches (pleines & vides (il y a un espace pour que vous inscrivez ce que vous désirez)).
- Des flyers.
- La revue de l'association « Accolade ».
- Des t-shirts (Homme & Femme).
- Des stylos.
- De la documentation sur les centres SLA de votre région.
- Des badges.
- Des blocs-notes.





RÈGLEMENTATION

Pour tout savoir, rendez-vous sur :
www.service-public.fr



DÉCLAREZ VOTRE ÉVÉNEMENT

- Rapprochez-vous des autorités compétentes

MAIRIE

- Demander l'autorisation **d'organiser la manifestation**
- Demander l'autorisation d'ouvrir un **débit de boissons** occasionnel (si besoin)
- **Prendre connaissance des différents arrêtés préfectoraux et municipaux** réglementant les conditions de déroulement des manifestations : dispositions en matière de sécurité, annonces par haut-parleurs, distribution de tracts, etc.

PRÉFECTURE SOUS-PRÉFECTURE

- **Demande d'autorisations** concernant notamment la **diffusion** par haut-parleurs, **l'organisation** de rallyes, cross, courses cyclistes, lâchers de ballons, vols d'avions, de montgolfières...
- **Demande de dérogation** pour l'ouverture de débits de boissons dans des sites protégés, tels que les stades ou les écoles.

GENDARMERIE COMMISSARIAT

- **Déclarer la manifestation**
- Demander le passage d'une ronde de police au cours de la manifestation (si besoin)
- Demander les coordonnées de la sécurité civile ou de la Croix-Rouge (si besoin)

ASSURANCE

- **Souscrire une assurance** « responsabilité civile organisateur (RCO) » couvrant les dégâts occasionnés aux lieux, aux biens confiés et les dommages aux personnes. Cette assurance doit inclure la période de montage et de démontage
- Si le **budget** engagé est **important**, **prendre une assurance annulation**
- En cas de distribution alimentaire, veiller à ce que les garanties couvrent les risques de toxi-infection alimentaire collective

DÉCLARATIONS SPÉCIFIQUES

Diffusion de musique



Une déclaration auprès de la **SACEM** est **obligatoire** à minima 15 jours avant l'événement (spectacle divers, concert récital, gala, bal, **même gratuit**).

[Vérifiez ici si vous devez déclarer votre événement auprès de la Sacem.](#)

- **Pensez aux droits d'auteur** : demandez l'autorisation d'utiliser les créations (dessins, photos, textes, musiques, logiciels...) à l'organisme gérant les droits de l'auteur concerné (SACEM, SACD...).

Tombolas & loteries



Une loterie doit être destinée à des **actions de bienfaisance**, au **financement d'activités sportives**, etc. La demande d'autorisation s'effectue via un **formulaire CERFA** et est adressée au maire.

[Retrouvez ici toutes les informations et le formulaire de déclaration.](#)

L'organisation d'un loto traditionnel doit remplir les conditions suivantes :

- se faire dans un cercle restreint,
- le but doit être social, culturel, éducatif, sportif, etc.,
- les mises doivent être inférieures à **20 €**,
- les lots doivent être des biens, des services ou des bons d'achat non remboursables.

Vide-grenier, braderie, etc.



L'organisateur doit **avertir le maire** de son intention d'organiser une « vente au déballage » **au plus tard 15 jours avant la date** prévue. Cette formalité se fait via un formulaire **CERFA** et la déclaration doit être accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité du dirigeant déclarant.

[Tout ce qu'il faut savoir, cliquer ici.](#)



QUELQUES EXEMPLES DE MANIFESTATIONS organisées à notre profit



Samedi 31 mai 2014
COURONS CONTRE
la Maladie de
CHARCOT

15h00

- une course de 15 km :
9€ sur www.topchronos.biz
et 10€ sur place
- une course de 8 km :
7€ sur www.topchronos.biz
et 8€ sur place
- randonnée de 7 km :
5€ (inscription sur place)
- course enfants de 1 km
pour les 7 à 10 ans :
gratuite (inscription sur place)

Et pour tous :

- marché des producteurs
dès 15h00
- Dîner festif et soirée
dansante à 20h00

20€ : adultes 10€ : enfants

La Salvétat-Belmontet

infor 05 63 30 41 05
lesbellesmontees@gmail.com
labellemontee.clubeeo.com

CA
MIDI-PYRÉNÉES
SANTÉ ET ASSURANCES

REGION
MIDI-PYRÉNÉES

Ford
Allons plus loin

CONSEIL GENERAL
TAUN-ET-GARONNE
www.cg24.fr

CARBARA

Les Belles Montées de La Salvétat-Belmontet



Groupe vocal
« Avec ton
Chœur »
de Saint-André-Lez-
Lille

Concert
du groupe vocal
« Avec ton Chœur »
de Saint-André-lez-Lille
avec la participation
du groupe

Dimanche
16 février 2014
à 15H30

Eglise du Centre à Saint-André

Au programme :
Variété Française
et étrangère...

ARSLA
Association pour la Recherche sur
la Sclérose Latérale Amyotrophique
et autres Maladies du Motoneurone

JUKEBOX
LIVE

Entrée gratuite participation pour l'ARSLA

Opération « Tous ensemble à Loéhac »



Baptêmes en montgolfières et tours de circuits
de voitures de course et voitures anciennes

Concert et soirée en plein air à la Ciotat



SUIVEZ TOUTE L'ACTU DE L'ASSOCIATION



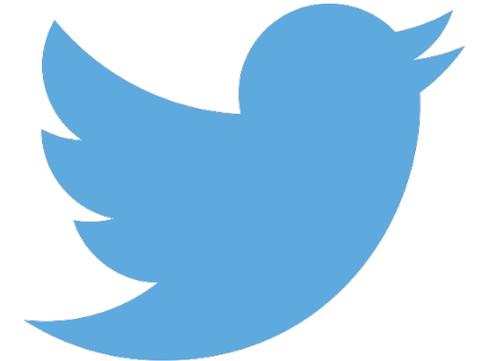
www.arsla.org

[Visitez notre boutique](#)



+ de 2 000 followers

Suivez la page officielle
ARSLA pour retrouver nos
actualités et événements.



119 followers

@ARSLA75

B o n c o u r a g e !

ARSLA

Association pour la Recherche sur
la Sclérose Latérale Amyotrophique
et autres Maladies du Motoneurone



Accompagner la vie, vaincre la Maladie de Charcot

www.arsla.org | contact@arsla.org | Tél. : 01 43 38 99 11

